

Le 22 février 2007

February 22, 2007

Coram : Les juges Bastarache, LeBel et Fish

Coram: Bastarache, LeBel and Fish JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Abdelaziz Ben Rejeb

Abdelaziz Ben Rejeb

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

École Polytechnique de Montréal et
Université de Montréal

École Polytechnique de Montréal and
Université de Montréal

Intimées

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en sursis d'exécution est rejetée et la demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-09-016942-062, daté du 9 août 2006, est rejetée avec dépens.

The motion for a stay of execution is dismissed and the application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montreal), Number 500-09-016942-062, dated August 9, 2006, is dismissed with costs.

J.S.C.C.

J.C.S.C.